

**Bureau du 22 novembre 2004**

**Décision n° B-2004-2694**

commune (s) : Rochetaillée sur Saône

objet : **Place Claudius Peytel et ses abords - Réalisation des travaux - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest

#### **Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 5 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La commune de Rochetaillée sur Saône a engagé une réflexion globale sur l'aménagement du cœur de village, afin de relier les équipements publics (mairie, écoles maternelle et primaire, salle polyvalente, stade municipal, etc.) avec les espaces publics du centre (place Fernand Lacroix, place Claudius Peytel, parvis de l'Eglise, square Pierre Dupond).

La Communauté urbaine, au travers de sa politique de revitalisation des centres, appuie cette démarche. L'aménagement de la place Peytel est inscrit à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007.

Le Bureau délibératif du 13 octobre 2003 a approuvé le programme de cette opération et le lancement des études de maîtrise d'œuvre, pour un montant de 35 000 .

L'objet du présent rapport est de procéder à l'individualisation de l'autorisation de programme pour financer la réalisation des travaux.

#### *Le réaménagement de la place Claudius Peytel et de ses abords*

##### a) - Rappel des objectifs de la requalification de la place Peytel

Les objectifs définis pour cette opération sont :

- mettre en valeur la place Claudius Peytel, dans un traitement homogène à celui des places adjacentes (place Fernand Lacroix et square Pierre Dupond),
- mettre en valeur le parvis de l'Eglise,
- requalifier les accotements du quai Pierre Dupond,
- favoriser et sécuriser les liaisons piétonnières entre les équipements publics,
- développer une offre de stationnement adaptée.

##### b) - Le programme de travaux

L'aménagement de la place Peytel est conçu de façon à offrir un espace public simple et lisible, en gorrhe, avec un espace de détente paysager.

Les plantations des arbres d'alignement permettront de poursuivre le cheminement piétonnier jusqu'au chemin de la Plage, en continuité avec la place Fernand Lacroix.

Le parvis de l'Eglise sera réaménagé pour offrir un espace de repos.

La rue Henri Bouchard sera réaménagée pour offrir davantage de sécurité aux piétons et faciliter leur traversée entre les espaces publics.

Une offre supplémentaire de stationnement sera créée, à l'est de la place.

*Le coût estimatif de l'opération*

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 450 000 , à la charge de la Communauté urbaine.

*Le calendrier prévisionnel de l'opération*

Les travaux seront programmés sur les années 2005 et 2006.

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 18 octobre 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu sa décision n° B-2003-1789 en date du 13 octobre 2003 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le programme de travaux d'aménagement de la place Claudius Peytel et ses abords à Rochetaillée sur Saône, pour un coût prévisionnel estimé à 450 000 .

**2° - L'autorisation de programme** individualisée le 3 mars 2003 pour l'opération n° 843 - Rochetaillée sur Saône : place Peytel est complétée pour un montant de 450 000 en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 300 000 en 2005,
- 150 000 en 2006.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,